



**People Powering Biodiversity : « Accélération de La Mise  
En Œuvre Du Cadre Mondial Pour La Biodiversité À Travers  
Une Approche De Conservation Communautaire »**

***Termes de Références (TdR)***

**Pour l'Élaboration des Plan d'Aménagement et de Gestion  
Intégré et Participatif de la constellation de biodiversité « Parc  
National Oued Ezzen et les réserves naturelles associées  
Tourbière de Dar Fatma et Ain Zana »**

**Création de « Constellation de Biodiversité » : "Des aires  
protégées connectées, des écosystèmes résilients, des  
communautés au cœur de l'action."**

***Juillet 2025***



## 1. Contexte :

Le monde est confronté à un défi sans précédent. Les impacts dévastateurs du climat et de la perte de la biodiversité mettent en danger la vie et les moyens de subsistance de milliards de personnes. En même temps, nous avons progressé dans nos efforts collectifs pour inverser la perte des espaces naturels et lutter contre les changements climatiques. Des progrès critiques ont été réalisés grâce à des accords internationaux comme l'Accord de Paris et l'Accord de Kunming- Montréal (le Cadre Mondial pour la Biodiversité-GBF), signés par près de 200 pays, ce qui présente d'immenses opportunités en matière d'augmentation des efforts et de financements pour la nature. En effet, après des années d'intenses négociations internationales et des retards, le Cadre mondial pour la biodiversité (GBF) a finalement été adopté lors de la COP15 sur la biodiversité à Montréal, y compris l'objectif de protéger 30 % des terres et des mers d'ici 2030. Par conséquent, le GBF contribuera à galvaniser l'action mondiale des principaux acteurs à stopper et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030, tout en visant les principaux facteurs de perte de la nature.

Cependant, le Cadre Mondial pour la Biodiversité (GBF) ne réussira que si les actions sont à la hauteur des engagements, notamment à travers la disponibilité des ressources financières suffisantes, opportunes et accessibles, acheminées là où elles sont nécessaires, ainsi que veiller à ce que toutes les parties prenantes concernées soient impliquées et engagées aux niveaux : local, régional et mondial.

Le Fonds Mondial pour la Nature-WWF a développé, ainsi, le projet « Accélération de La Mise En Œuvre Du Cadre Mondial Pour La Biodiversité À Travers Une Approche De Conservation Communautaire » afin de renforcer les efforts d'implémentation du GBF dans 5 pays dans le monde y compris la Tunisie.

## 2. Le projet

Ce projet vise à placer la conservation communautaire au cœur de la mise en œuvre du GBF dans cinq pays dans le monde. Il s'aligne et cherche à mettre en œuvre aussi bien l'objectif 1 (planification stratégique), l'objectif 3 (30% d'aires protégées en 2030) que l'objectif 22 (inclusivité des populations vulnérables) du Cadre Mondial pour la Biodiversité GBF visant à garantir une participation complète, équitable, inclusive et une représentation et participation sensibles au genre des communautés locales dans la prise de décision en relation avec la conservation de la biodiversité.

Principalement, ce projet vise à :

- i)** contribuer à la mise en œuvre du Cadre Mondial pour la Biodiversité, GBF, en Tunisie,
- ii)** inclure la participation et à la prise de décision inclusives des communautés locales dans la planification et les stratégies relative à la Biodiversité, et
- iii)** contribuer à l'augmentation des zones protégées et leur gestion efficace, contribuant ainsi à l'objectif de 30 X 30<sup>1</sup>.

Les résultats attendus du projet sont :

-L'appui à l'actualisation du Plan d'Action Stratégique pour la Biodiversité en Tunisie (2024-2030) et à son implémentation d'une manière inclusive pour les communautés locales.

-Une stratégie Nationale de Développement et de Gestion Durable des Forêts et des Parcours (SNDDFP 2025-2050) et au moins dix plans de gestion des aires protégées sont élaborés, à travers un processus participatif, plaidant pour une gestion durable, intégrée et inclusive soutenant le développement d'écosystèmes plus résilients aux changements climatiques et contribuant à l'amélioration de la situation des populations locales.

-Un réseau élargi d'aires protégées et des Autres Mesures Efficaces de Conservation par Zone (Other Effective Area-Based Conservation Measures, OECM) bien gérées et soutenu par les décideurs nationaux, les communautés locales et les Organisations de la Société Civile, contribuant à atteindre l'objectif de 30 X 30.

-Un plan national de plaidoyer pour le financement de la biodiversité est élaboré pour fournir un cadre coordonné pour mobiliser des ressources pour la mise en œuvre du GBF.

-L'implication des populations locales, des femmes et des jeunes dans la mise en œuvre des Solutions Fondées sur la Nature (SFN) et la valorisation des produits locaux et des biens forestiers dans la région de Kroumirie-Mogods<sup>2</sup>.

-L'Amélioration des capacités, de la sensibilisation du public, de la gestion et de la diffusion des connaissances liées à la conservation de la biodiversité et à la gestion durable des sites du projet.

---

<sup>1</sup> L'établissement d'ici 2030 d'un réseau d'aires protégées couvrant 30 % des terres et 30 % des mers.

<sup>2</sup> La région montagneuse qui couvre les gouvernorats Tunisiens de Jendouba, Béja ainsi que pour une moindre mesure le gouvernorat de Bizerte.

### 3. Objectifs de la mission

L'idée vise à élaborer des plans de gestion intégrés participatifs et inclusifs pour les aires protégées de la région Kroumirie-Mogods (Nord-Ouest Tunisien) dans le cadre du projet PPB (People Powering Biodiversity). Cette mission, intitulée « Constellation de Biodiversité », vise à créer un réseau interconnecté d'aires protégées ciblées, assurant une conservation efficace de la biodiversité à travers une connectivité structurelle et fonctionnelle tout en renforçant les liens entre la conservation de la biodiversité et les communautés locales, promouvant, ainsi, leur développement durable, leur rôle dans la préservation et la résilience de ces écosystèmes.

En s'appuyant sur une approche inclusive, participative et respectueuse des principes de bonne gouvernance. Les plans de gestion devront :

1. Impliquer une phase diagnostic des Aires protégées
2. Assurer la conservation et la restauration des écosystèmes forestiers et des habitats naturels (y compris les zones humides)
3. Promouvoir une gestion adaptative et intégrée des aires protégées.
4. Renforcer la connectivité écologique entre les sites protégés de Kroumirie et Mogods.
5. Impliquer les communautés locales dans la gestion rationnelle et la valorisation des ressources naturelles.
6. Aligner les plans de gestion avec les objectifs du Cadre Mondial pour la Biodiversité (GBF-KM) et Green List.

**Ce travail concerne les aires protégées suivantes :**

- La 2eme Constellation de biodiversité Parc National **Oued Ezzen** et les deux réserves associées : **Tourbière de Dar Fatma** et **Ain Zana**

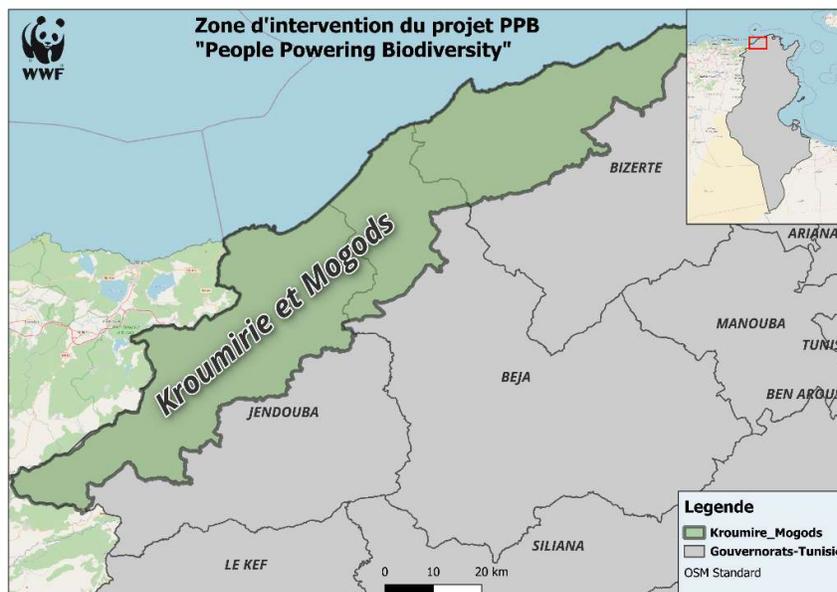
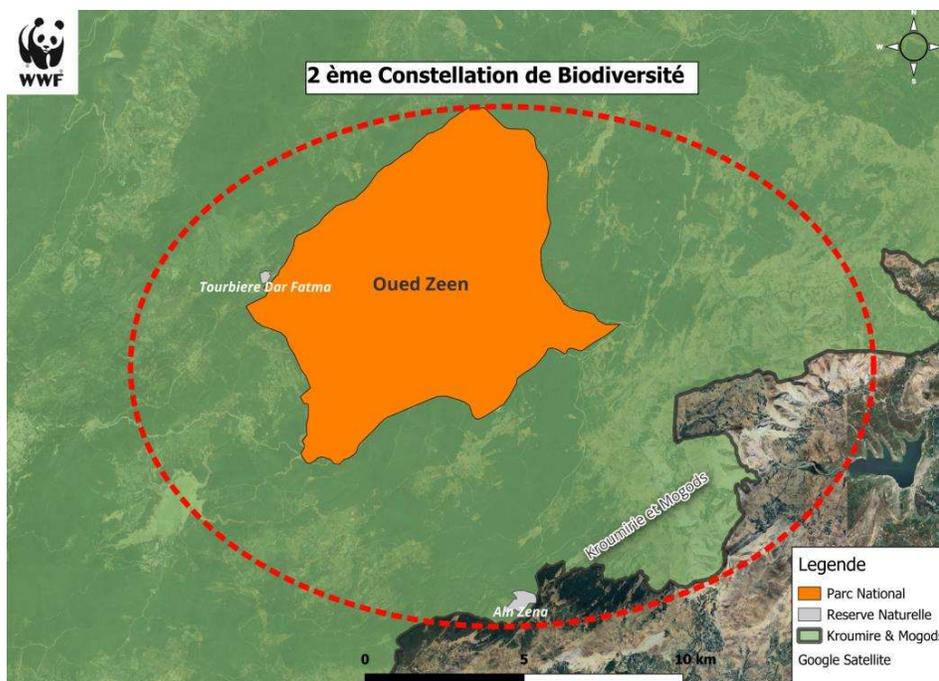


Figure : La zone d'intervention du projet PPB – GBF : Kroumirie et Mogods

« **Constellation de Biodiversité Kroumirie et Mogods** » : *Créer un réseau d'aires protégées gérées durablement et équitablement gouvernées en assurant une connectivité de la biodiversité et inclusion des communautés locales.*

**La Constellation des Aires protégées Kroumirie et Mogods qui sera établi :**

- La 2 -ème Constellation de biodiversité « PN Oued Ezzen » et les réserves naturelles associées : **2ème entité**



## 4. Consistance de la prestation

### 4.1. Approche de la mission

La mission s'appuiera sur des principes directeurs clés pour garantir une gestion durable et inclusive des aires protégées, ces principes incluent :

#### A. Principes directeurs

- Approche écosystémique : intégrer la gestion des aires protégées dans une perspective écosystémique en considérant les interactions entre les espèces, les habitats et les processus écologiques, ainsi que promouvoir la conservation des services écosystémiques essentiels pour les communautés locales et la biodiversité.
- Connectivité écologique : Constellation de Biodiversité : Assurer la connectivité entre les aires protégées, et développer des réseaux d'aires protégées pour renforcer la conservation à l'échelle du paysage et atteindre la cible 30 x 30% en augmentant les superficies protégées et les zones périphériques.
- Participation inclusive : Impliquer toutes les parties prenantes (communautés locales, autorités publiques, organisations de la société civile, secteur privé) dans le processus de planification et de gestion et garantir une représentation équitable (femmes, jeunes et personnes vulnérables) et une prise de décision participative.
- Gouvernance équitable et efficace :
  - Garantir la légitimité de droit de parole et prise de décision, par des mécanismes de gouvernance qui sont clairement définis, légitimes, équitables et opérationnels, et qui représentent et prennent en compte de manière équitable les intérêts de la société civile, des ayants-droits et des parties prenantes, y compris ceux liés à la création et à la désignation du site.
  - Atteindre la transparence et la responsabilité, par des processus de prises de décisions transparents et communiqués de manière appropriée, et les responsabilités concernant leur mise en œuvre sont claires, y compris un processus prêt et accessible pour identifier, entendre et résoudre les plaintes, les conflits, ainsi qu'un mécanisme de gestion des plaintes
  - Permettre une gouvernance dynamique, par une planification s'appuie sur les meilleures connaissances disponibles concernant le contexte social et écologique du site, et utilisent un cadre de gestion adaptative qui anticipe les changements, en tire les enseignements et y répond lors du processus de prise de décision.
- Gestion efficace et adaptative :
  - Adopter une approche flexible et itérative, basée sur le suivi et l'évaluation continue des résultats
  - Équité sociale et genre : Intégrer les dimensions sociales et de genre dans la planification et la gestion des aires protégées, ainsi que promouvoir

l'égalité des chances et la participation active des femmes et des groupes marginalisés.

- Durabilité environnementale : Minimiser les impacts négatifs sur l'environnement et promouvoir des pratiques durables
- Innovation et apprentissage : Encourager l'innovation dans les approches de gestion et les outils technologiques, ainsi que favoriser l'apprentissage continu et le partage des connaissances entre les parties prenantes
- Conception et planification solide :
  - Identifier et comprendre les valeurs principales du site pour la conservation de la nature notamment la protection des acquis, l'affirmation des potentiels et la restauration du patrimoine dégradé, ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles associées sont identifiées et comprises. L'implication de la communauté locale est cruciale.
  - Identifier les défis, besoins et dynamiques locales, tout en analysant le rôle et les attentes des communautés locales pour une conservation participative.
  - Concevoir en vue d'une conservation à long terme des valeurs principales du site, la conception du site dans le contexte de son paysage terrestre/marin soutient le maintien à long terme des valeurs principales du site.
  - Comprendre les menaces et les défis auxquels sont confrontées les valeurs principales du site, les menaces et les défis auxquels sont confrontées les valeurs principales du site sont décrits de manière suffisamment détaillée pour qu'une planification et une gestion efficace puissent y apporter une réponse.
  - Comprendre le contexte social et économique, y compris les impacts sociaux et économiques positifs et négatifs de sa gestion, est compris et reflété dans les orientations et les objectifs de la gestion.

## **B. Cadre méthodologique**

### **1. Diagnostic participatif**

- Études écologiques : évaluer l'état de conservation des écosystèmes
- Analyses socio-économiques : Étudier les dynamiques socioéconomiques des communautés locales et leur interaction avec les aires protégées
- Cartographie participative : Impliquer les communautés locales dans la cartographie de leur espace
- Évaluation participative et inclusive des menaces : identifier et hiérarchiser les menaces pesant sur les aires protégées et proposer des mesures d'atténuation adaptées
- Etat de gestion et gouvernance du site
- Qualité de gouvernance du site

## 2. Planification stratégique

- Vision partagée : définir une vision partagée pour la gestion des aires protégées, en alignant les objectifs de conservation avec les besoins existants
- Objectifs SMART
- Zonage participatif et cartographie des couloirs et liens entre les sites : délimiter les zones de gestion et les degrés de protection en concertation avec la communauté locale, reflétant une répartition équitable des ressources et des responsabilités ainsi qu'un partage équitable des bénéfices. Voir la possibilité d'augmentation des superficies des aires protégées et concrétiser l'interconnectivité.
- Plans d'action : Élaborer des plans d'actions détaillés pour la mise en œuvre des stratégies de gestion + proposition lors de la méthodologie du plan d'action.

## 3. Mécanismes de mise en œuvre

- Structures de gouvernance : proposer des structures organisationnelles adaptées en fonction du contexte organisationnel existant de l'administration (comités de gestion, associations, etc.) et identifier des capacités nécessaires pour leur participation effective (gestion des ressources, surveillance écologique, leadership, etc.), élaborer un plan de renforcement des capacités, comprenant des formations techniques, un appui à l'entrepreneuriat durable et des mécanismes de suivi-évaluation.
- Outils de gestion : Evaluer les outils existants, et/ou adopter ou développer des outils de gestion (guides, protocoles, manuels) pour standardiser les pratiques
- Systèmes de suivi : Définir des indicateurs écologiques, sociaux et économiques pour le suivi ainsi que des mécanismes de suivi des indicateurs qui doivent être intégrés dans le système de suivi.
- Orientation pour les mécanismes de financement durable.
- Intégration de la recherche scientifique.

*Article [1] : "Le prestataire devra élaborer les PG (Plan d'Aménagement et de Gestion Intégré et Participatif) des aires protégées dans une approche de réseau écologique (Constellation de Biodiversité), en garantissant la complémentarité des mesures de gestion entre les sites."*

## 4.2. Étapes détaillées de la mission

### Étape 1 : Diagnostic et évaluation des aires protégées (01 mois)

- Réaliser un diagnostic écologique, socio-économique et institutionnel (cartographies et analyse des acteurs : intérêts et conflits actuels) des aires protégées.
- Analyse de l'étendue géographique des aires protégées (limites cartographiques actuelles et correspondance avec les limites naturelles et foncière)
- Évaluer l'état de conservation des écosystèmes, les menaces pesant sur la biodiversité et les opportunités de restauration écologique.
- Identifier les services écosystémiques fournis par les aires protégées et leur contribution au bien-être des communautés locales.
- Analyser les cadres juridiques et institutionnels existants : Identifier les lois, décrets, conventions et politiques nationales et internationales pertinentes pour la gestion des AP, ainsi qu'évaluer la cohérence et l'adéquation des cadres juridiques et institutionnels avec les objectifs de conservation tout en repérant les lacunes, les chevauchements ou les contradictions dans les textes législatifs et les structures de gouvernance.

### Étape 2 : Constitution des orientations de gestion/Elaboration des plans de gestion (03 mois) :

- Organiser des ateliers de consultation participatifs dans chaque région concernée (Oued Ezzen et régions) pour recueillir les attentes et les besoins des communautés locales à raison d'un atelier par constellation de biodiversité.
- Définir et déterminer les orientations stratégiques de gestion des aires protégées sur la base des résultats du diagnostic participatif (étape 1), des priorités de conservation identifiées et des attentes des communautés locales recueillies lors des ateliers.
- Impliquer les acteurs locaux dans la définition des objectifs et des priorités de gestion.
- Valider les résultats des diagnostics lors d'un atelier de concertation régional regroupant toutes les parties prenantes.
- Définir les objectifs stratégiques notamment les structures de gouvernance équitable, les mesures de conservation/restauration, les critères de gestion efficace et les axes d'intervention pour constellation de biodiversité.
- Structure de gouvernance équitable et efficace de l'aire protégée

- Proposer des mesures de conservation, de restauration et de valorisation des ressources naturelles
- Critères de gestion efficace de l'aire protégée.
- Elaboration d'un plan de suivi des indicateurs et les intégrer pour mesurer l'efficacité des plans de gestion qui figurent dans les outils de suivi
- Élaborer un plan d'action (2026-2030) budgétisé pour la mise en œuvre des plans de gestion.
- Présenter les plans de gestion lors des ateliers régionaux et l'atelier national de validation.
- Intégrer les commentaires et recommandations des parties prenantes.

*Article [2]: "Les parties conviennent de tenir des réunions par quinzaine , dont les dates seront fixées par accord mutuel. Un ordre du jour sera diffusé au moins 3 jours ouvrables avant chaque session."*

*Article [3]: "WWF North Africa prendra en charge l'intégralité des frais et de l'organisation logistique des ateliers."*

### **Étape 3 : Préparation et finalisation des documents de synthèse (document consolidé et extrait pour chaque Aire Protégée) (01 mois)**

- Finaliser les plans de gestion et Produire des documents de synthèse et des extraits pour chaque parc national et pour chaque réserve naturelle.

### **Livrables attendus**

1. Rapport de diagnostic des aires protégées (écologique, socio-économique, institutionnel et culturel et cartographique).
2. Comptes-rendus des ateliers de consultation régionaux.
3. Plan d'Aménagement et de Gestion Intégré et Participatif détaillés pour chaque constellation des aires protégées : parcs nationaux et réserves naturelles associées (objectifs, axes d'intervention, indicateurs de suivi et plan de suivi).
4. Plan d'action décennal budgétisé (2026-2030) pour la mise en œuvre des plans de gestion.
5. Rapport final de la mission, incluant les recommandations pour une gestion durable et inclusive des aires protégées.
6. Rapport de synthèse en 3 langues (Arabe, Français et en Anglais).
7. Les données brutes et traitées ayant servi à la réalisation notamment les données statistiques, les données géospatiales et toutes autres formats des données utilisées.

8. Un compte-rendu des ateliers participatifs organisés avec les communautés locales ;
9. Le rapport de l'atelier de validation des résultats avec l'ensemble des parties prenantes, ainsi que les procès-verbaux des réunions de coordination tenues avec les acteurs clés ;

### **Budget estimatif**

Le budget estimatif pour la mission est de **30000 CHF (environ 100 000 TND)**, incluant les honoraires des experts, les frais de déplacement et l'organisation des ateliers.

### **Durée de la mission**

La mission s'étalera sur une période de **05 mois**, répartis en quatre phases :

- Phase 1 (1 mois) : Diagnostic et évaluation.
- Phase 2 (3 mois) : Constitution des orientations de gestion/Elaboration PG
- Phase 3 (1 mois) : Préparation des documents de synthèse et extraits

### **Profil des consultants**

L'équipe devra être composée des experts suivants :

1. Expert en conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées, chef de projet. 5 H/M
2. Expert en socio-économie, développement communautaire et animation participative. 5 H/M
3. Expert en système d'information géographique et télédétection. 5 H/M

### **Soumission des offres**

Le dossier de candidature contenant l'offre technique et l'offre financière doit être transmis à l'adresse électronique suivante [procurement@wwfna.org](mailto:procurement@wwfna.org) avant le **31 août 2025**.

*NB : Les offres reçues après cette date ne seront pas considérées.*

### **Suivi de la mission**

Un comité de suivi, composé de représentants de la Direction Générale des Forêts, du WWF NA et des partenaires locaux, sera chargé de superviser la mise en œuvre de la mission et de valider les livrables.

## Procédure de SÉLECTION

La sélection des prestataires sera basée sur les critères non exhaustifs suivants :

### 1. Analyse Technique :

L'analyse technique de l'offre de chaque soumissionnaire sera notée sur 100 points selon les deux critères suivants :

- **Références du prestataire : 55 points**
- **Méthodologie : 45 points**

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu à l'évaluation technique un nombre de points supérieur ou égal à 70, verront leurs offres financières ouvertes pour l'évaluation financière et globale.

#### 1.1 Références des experts (55 points)

##### ● Expérience générale (25 points) :

Ce premier sous-critère jugera l'expérience des soumissionnaires sur la base du nombre de projets en conservation de la nature et en sciences environnementales, gestion des aires protégées y compris les zones humides, développement durable, sauvegarde environnementale, aménagement du territoire ou tout autre domaine pertinent.

##### ● Références techniques (30 points) :

Ce sous-critère jugera en particulier, l'expérience du soumissionnaire sur la base du nombre de projets traitant la gestion inclusive des aires protégées, et développement durable dans et autour des parcs nationaux

Les deux sous critères sont notés conformément au barème suivant :

Expérience Générale et qualifications (25 points)	Projet				Notation
	≥ 3	2	1	0	
<b>Nbre</b>					
Expert en conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées, chef de projet	15	9	6	0	
Expert en socio-économie, développement	5	3	1	0	

communautaire et animation participative.					
Expert en système d'information géographique et télédétection	5	3	1	0	
<b>Total Note Expérience</b>	<b>25</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	
Référence Techniques (30 points)	<b>Projet</b>				<b>Notation</b>
<b>Nbre</b>	≥ 3	2	1	0	
Expert en conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées, chef de projet	15	8	5	0	
Expert en socio-économie, développement communautaire et animation participative.	7,5	4	1	0	
Expert en système d'information géographique et télédétection	7,5	4	1		
<b>Total Note Références</b>	<b>30</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	
<b>Total sur 55</b>					

### 1.2 Méthodologie (45 points)

- a) Méthodologie et plan de travail : 30 points
- b) Adéquation planning/méthodologie : 15 points

#### a) Méthodologie et plan de travail (30 points)

Noté sur 30 points, ce sous critère jugera l'approche à suivre par chaque soumissionnaire et la cohérence générale de son offre avec les termes de références. Il sera vérifié si la méthodologie permettra de réaliser les prestations exigées par les termes de références dans les meilleures conditions ainsi que la cohérence et la rationalité de l'approche à utiliser par les soumissionnaires pour les prestations relatives aux aspects cités dans le tableau ci-dessous.

Pour chacun des aspects ci-dessus indiqués, tout soumissionnaire qui présente la méthodologie permettant de réaliser toutes les prestations indiquées aux termes de référence, sera noté comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Pour la réalisation des prestations demandées, la note sera attribuée conformément au barème indiqué dans le tableau suivant :

Prestations demandées	Barème					Notation
	Appréciation	Excellente	Bonne	Moyenne	Absente	
Diagnostic et évaluation des aires protégées	Note	10	7	3	0	
	Appréciation	Excellente	Bonne	Moyenne	Absente	
Constitution des orientations de gestion/Elaboration des plans de gestion	Note	10	7	3	0	
	Appréciation	Excellente	Bonne	Moyenne	Absente	
Préparation des documents de synthèse	Note	10	7	3	0	
	Appréciation	Excellente	Bonne	Moyenne	Absente	
<b>Total sur 30</b>						

Concernant la cohérence et la rationalité de l'approche à utiliser par les soumissionnaires pour réaliser les prestations demandées, l'évaluation sera effectuée en fonction de l'intervention de l'expert sur le terrain, l'agencement des différentes prestations demandées, le support administratif et technique fourni.

#### **b) Adéquation planning/méthodologie (15 points)**

Ce sous critère est noté sur 15 points. Il permet d'évaluer le planning des interventions et la répartition des tâches et leur cohérence avec la méthodologie proposée.

L'évaluation sera effectuée conformément au barème suivant :

- Offre de planning des activités **(8 points)**
- Cohérence entre le planning des activités et la méthodologie proposée **(7 points)**

Interprétation	Planning activités			Cohérence - planning des activités et méthodologie		
	bonne	moyenne	absente	bonne	moyenne	absente

<b>Note</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>Notation</b>						
<b>Total sur 15 :</b>						

### 1.3. Score technique

<b>Critères et étapes d'évaluation</b>	<b>Note</b>	<b>Note attribuée</b>
Expérience et Références des experts	<b>55 points</b>	
Méthodologie et plan de travail	<b>45 points</b>	
<b>Total (St : Score technique)</b>	<b>100 points</b>	

Toute offre technique n'ayant pas obtenu une note technique supérieure ou égale à 70 points sera automatiquement rejetée.

## 2. Analyse Financière

Après l'évaluation technique, la commission de dépouillement procédera à la vérification et l'analyse des montants des offres financières techniquement valables. La partie financière sera notée sur la base de 100 points comme suit :

$$Sf = 100 \times Fm/F = 100 \times \dots / \dots =$$

**Sf** étant le score financier, **Fm** le montant de la proposition la moins disante et **F** le montant de la proposition considérée.

## 3. Analyse globale

Les offres seront classées par ordre décroissant de la valeur de la combinaison des deux scores technique et financier. Le score technique (St) sera pondéré au taux de 70% le score financier (Sf) sera pondéré au taux de 30%. Le score total (ST) sera évalué comme suit :

$$ST = 0,7 St + 0,3 Sf = 0,7x\dots + 0,3x\dots =$$